



PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 06/2017

Relatif à une demande de crédit de CHF 284'000.00 pour la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'eau potable sous la route cantonale Etoy-Lavigny

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

L'Etat de Vaud projette la rénovation de la route cantonale N°58 IL-S entre les Communes d'Etoy et de Lavigny. Ces travaux sont actuellement prévus à partir de l'hiver-printemps 2018 et seront réalisés route fermée. Ils consistent à renouveler l'enrobé, à élargir la chaussée et à corriger sensiblement son tracé, particulièrement au passage du ruisseau « Le Flumeau » sur la commune de Lavigny.

Actuellement d'une largeur qui varie de 5,80 à 6 m, le gabarit de cette route passera à 6,20 m sur la totalité du parcours pour faciliter le croisement des bus et des camions.

Suite à l'annonce de ce projet par la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), les Municipalités d'Etoy et de Lavigny ont demandé au Canton d'intégrer à la procédure d'expropriation de leur projet les surfaces nécessaires permettant par la suite d'aménager une piste mixte à côté de la route cantonale.

Après analyse de la situation, le Canton a refusé de prendre en compte cette piste mixte projetée par les Communes, car elle ne fait pas partie des aménagements reconnus comme nécessaires sur une route n'excédant pas un trafic journalier moyen de 3'000 véhicules par jour. Le Canton précise que les surfaces à réserver pour ce projet d'intention touchent à des terrains inventoriés en surface d'assolement (SDA) et que leur classement en zone à bâtir ne peut être accepté que pour des projets reconnus d'importance par le Canton (ordonnance d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire OAT, art 30 al. 1 bis).

Après des travaux de rénovation d'une route cantonale, le Canton ne délivre généralement aucun permis de fouille pendant une durée de minimum 5 ans. Or, les deux conduites maitresses du réseau d'eau potable qui alimentent la Commune depuis le réservoir des « Rippes », passent dans ou à proximité de cette chaussée sur une distance de près de 200m à partir du chemin des Pylônes en direction de Lavigny.

La conduite la plus ancienne, datant de 1932, en fonte diamètre 200 mm, est située dans la chaussée, alors que la seconde, qui a été installée en 1979, en fonte diamètre 250 mm, se trouve en bordure de chaussée, côté ouest. L'âge de ces deux conduites est donc respectivement de 85 et 38 ans.

Bien que de mémoire de Municipal, ces conduites n'ont encore jamais connu de fuites, la conduite la plus ancienne, située dans la chaussée, court un risque important de détérioration lors des travaux de réfection de la route. Comme l'élargissement de la chaussée va se faire du côté ouest dans ce secteur, le poids des machines et les vibrations engendrées par les travaux sont aussi un facteur de risque élevé de problèmes pendant et à la suite du chantier sur la conduite la plus récente.

La Municipalité propose de saisir l'opportunité des travaux cantonaux pour remplacer ces deux conduites importantes du réseau de façon à garantir la sécurité d'alimentation en eau potable de la Commune d'Etoy, et par extension de celle de Buchillon.

Dans la foulée du projet cantonal de rénovation de la route cantonale No58 IL-S entre les Communes d'Etoy et de Lavigny, la Commune d'Etoy projette également, la réfection de cette route en direction du village, depuis le chemin des Pylônes jusqu'au chemin de la Mine.

Connaissant déjà la difficulté des automobilistes à respecter la limitation à 50km/h dans ce secteur, la Municipalité estime que la rénovation de la route de Lavigny par le Canton va encore détériorer cette situation. Ainsi, le projet communal de rénovation comprend également un réaménagement de l'entrée du village pour améliorer le respect des limitations de vitesse dans ce secteur.

Ce projet, encore en phase d'étude, doit encore passer en consultation auprès des services de l'Etat avant de pouvoir être mis à l'enquête.

Le remplacement de ces conduites dans le cadre des travaux projetés par l'Etat de Vaud et de la Commune ont fait l'objet d'une seule étude représentée sur les plans présentés dans ce préavis, depuis la limite communale Etoy-Lavigny jusqu'au chemin de la Mine.

Le présent préavis porte sur cette première étape du remplacement des conduites d'eau potable sous la route cantonale Etoy-Lavigny en coordination avec les travaux de l'Etat de Vaud.

La deuxième étape de ce remplacement sera comprise dans le préavis 05-2017 concernant le projet communal d'aménagements de la route de Lavigny. Les plans présentés dans ce préavis montrent déjà, pour information, une version préliminaire de ce projet communal de rénovation.

AMENAGEMENTS PROJETES DANS LA 1ERE ETAPE DU REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU

Voir plans-projet N° 1563/1A et 2.

L'Etat de Vaud a imposé dans le cadre de ce projet que les nouvelles conduites soient posées hors de la chaussée, et à une distance suffisamment éloignée de cette dernière de manière à éviter de la déstabiliser et de ne pas toucher la route en cas d'intervention ultérieure sur la conduite. Par ailleurs, afin de garantir une certaine sécurité d'alimentation des Communes d'Etoy et de Buchillon, il a été décidé lors de la construction du réservoir des Rippes en 2008-2010 de maintenir le principe de ces deux conduites en lieu et place d'une seule conduite de plus grand calibre jusqu'à l'entrée du village.

En termes de sécurité, les deux conduites ne doivent pas être posées à proximité l'une de l'autre, ce qui leur confèrera une certaine indépendance géographique, donc limitera le risque, en cas notamment de terrassement ultérieur.

Le projet prévoit donc la pose de deux conduites indépendantes, de part et d'autre de la chaussée de la Route cantonale, en PE de diamètre similaire 280/246.8 mm. L'augmentation du calibre de 200 à 246.8 mm pour l'une des 2 conduites améliorera les conditions de défense-incendie du réseau en général, et en particulier pour l'Institution de l'Espérance dont la pression statique est faible.

Le by-pass entre les deux conduites maîtresses sera naturellement maintenu au niveau du chemin des Pylônes. La réfection de chaussée complète, ainsi que la nécessité de réaliser des fouilles pour l'eau potable dans le secteur route cantonale et le chemin des Pylônes, ont conduit à prévoir également le remplacement de la conduite du réseau d'irrigation, actuellement en PVC, sur le tronçon K-L-M. Ce qui permettra de remettre à neuf l'ensemble des conduites communales sous cette chaussée réhabilitée.

Enfin, le câble de télécommande sera naturellement aussi remplacé en parallèle de l'une des conduites, côté Est de la Route cantonale. Deux épissures seront réalisées à chaque extrémité. Pour mémoire, la station de surpression d'irrigation du réseau IV se trouve dans la station de surpression de l'Espérance (STAP). La liaison télécommandée avec cette STAP doit donc naturellement être maintenue par la pose d'un nouveau câble entre le point H et la STAP, ce qui évitera une nouvelle épissure au point K. Ce procédé est plus économique qu'une nouvelle épissure.

A noter que la 2ème étape, prévue après les travaux sur la Route cantonale, consistera à remplacer uniquement la conduite la plus ancienne (1932) jusqu'au chemin de la Mine, la conduite de 1979 s'éloignant de la Route de Lavigny direction Est.

PROGRAMME DES TRAVAUX

Les travaux sont actuellement prévus à partir de l'hiver-printemps 2018 en étant dépendant du planning cantonal de réhabilitation de la route cantonale Etoy-Lavigny.

COÛTS DES TRAVAUX

Le plan-projet No1563/1A porte sur la totalité du projet de remplacement des conduites, lié à la fois à la réhabilitation de la route cantonale et à la réfection de la route communale entre les chemins des Pylônes et de la Mine.

Le présent devis ne porte toutefois que sur la première étape, à savoir depuis la limite communale Lavigny-Etoy jusqu'au chemin des Pylônes.

Le présent devis est calculé sur la base de soumissions rentrées économiquement les plus avantageuses suite à l'appel d'offres lancé en août 2017.

DESIGNATION	Montant
Travaux de génie civil	CHF 99'156,85
Fourniture et pose des conduites d'eau potable	CHF 84'921,50
Réfection des traversées provisoires	CHF 9'000,00
Fourniture et pose du câble de télécommande	CHF 17'006,20
Géomètre	CHF 2'500.00
Honoraires de l'étude et de suivi des travaux	CHF 39'100.00
Indemnités aux cultures et inscriptions des servitudes	CHF 11'000.00
Imprévus et arrondi	CHF 21'315,45
TOTAL TTC	CHF 284'000.00

Au moment de l'établissement du présent devis, il existe une incertitude quant à la coordination entre les travaux communaux et les travaux de l'Etat de Vaud.

En principe, les travaux communaux devront être effectués avant les travaux de l'Etat, ce qui occasionnera une réfection de chaussée provisoire au droit des deux traversées (tronçons J-I et H-I), principe dont le devis tient compte.

Si ces travaux peuvent avoir lieu au moment du début des travaux de l'Etat de Vaud, c'est-à-dire sur route fermée, une légère économie pourra être réalisée par l'absence de réfection provisoire.

FINANCEMENT

Un subside de l'ordre de 12 % environ sur les travaux relatifs au remplacement de la conduite d'eau sera attribué par l'ECA (Etablissement Cantonal de l'Assurance incendie). La demande est en cours. La Commune peut donc s'attendre à une allocation d'environ CHF 30'000.-.

Le solde sera prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale ou tout ou partie par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

AMORTISSEMENT

L'amortissement de cet investissement sera effectué par la subvention de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve « Eau ».

CONCLUSIONS

Le projet de remplacement de ces deux conduites importantes du réseau, dans le secteur de la rénovation de la route cantonale N°58 IL-S entre les Communes d'Etoy et de Lavigny, permettra de garantir la sécurité d'alimentation en eau potable des Communes d'Etoy, par extension de Buchillon et celles desservies par l'association AIEB, pendant et après les vibrations engendrées par ces travaux. De plus, la sécurité incendie ainsi que l'approvisionnement du réseau d'irrigation seront également renforcés par le remplacement de ces deux anciennes conduites maîtresses de la Commune d'Etoy.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis no 06/2017 de la Municipalité ;
- oui le rapport de la commission des finances ;
- oui le rapport de la commission chargée de l'étude du projet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de remplacement des conduites d'eau potable sous la route cantonale Etoy-Lavigny ;
2. D'allouer le crédit de CHF 284'000.00 pour financer ces travaux ;
3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par la subvention de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve « Eau » ;
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 19 septembre 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le syndic : La secrétaire :


J. M. Fernandez S. Ruchet

Délégué municipal : **M. Charly Viquerat**, municipal
Annexe : plans-projet N° 1563/1A et 2